

**COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 DECEMBRE 2009
PROCES VERBAL**

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire d'Avremesnil pour son accueil.

Excusés

Excusés : Messieurs DALLE, THELU, VARIN et WALLER.

Communes	Délégués titulaires				Délégués suppléants			
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	P	F. DEBONNE	P			N. LETELLIER	M. MAZIRE
AUPPEGARD	Jacques DEPREZ	P	D. LAPLACE	P			M. MORIN	H. CHAUSSAY
AUZOUVILLE S/Saane	Jacky GUERARD	E					C. TROPARDY	C. GRINDEL
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	P			D. CHEVALIER	C. BESNARD
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	P	R. BARUBE	E	J.M. ADAM	V. SERRE
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	P					L. CHAUVEL	A. LECAVELIER d E
BRACHY	Christophe LEROY	P	A. LOSAY	P			G. VANELSLANDE	A. LAVISSE
GONNETOT	Brigitte RINCE	E					D. FRANCOIS	V. VERNEYRE
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	P					G. BLONDEL	C. CANU
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	P	J.C. DALLE	E			S. VASSEUR	P. JOURDAIN
GUEURES	Jean-Paul MARET	P	J. AVENEL	E			R. RIDEL	G. LACHELIER
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	P					B. LEROY	V. GUERILLON
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	P					N. LEMOINE	M. MANTEAU
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P					B. VARIN	B. DAS
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	P					F. HENNETIER	E. LHOMME
LONGUEIL	Gérard VARIN	E	Y. CORTES	P			R. DESCHAMPT	P
LUNERAY	Martial HAUGUEL	P	G. AUGER	P	F. BONNANCY	P	N. LARDANS	C. VINCENT
OMONVILLE	René HAVARD	P					R. VERGNORY	A. TRIBALLEAU
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	E	J. VARRY	P			C. BENOIT	P
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P	C. AUCLERT	P			J.F. GRENET	H. DANIEL
RAINFREVILLE	Philippe COUVREUR	P					N. ROCHETTE	D. ROBIN
ROYVILLE	Didier FERON	P					C. CLET	A. NOEL
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P					J.M. RENARD	F. LEVASSEUR
SAINT DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P					M. DEVERRE	J. LEFEBVRE
SAINT MARDS	Jacques FERRAND	P					M. BOUQUET	G. LAVENAIRE
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P					P. GOSSE	F. LIMARE
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	P					J. HALBOURG	P. DUFILS
SASSETOT le MALGARDÉ	Jacques GUEROULT	P					E. LUCE	D. EVRARD
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	P	P. WALLER	E			A. ADAM	P
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	P					E. LEFORESTIER	J. THIFAGNE
VÉNESTANVILLE	Alain DELAUNAY	P					J.P. NOBLESSE	L. BOUDIN

P = Présent E = Excusé

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel DEPAROIS

Pouvoir : Aucun

Présentation de Sébastien PADE, Conseiller du tri

Sébastien PADE, Conseiller du tri au sein de la collectivité depuis le 1^{er} novembre 2009, présente ses missions :

✓ Communication avec les différents publics

- rédiger des supports de communication
- organiser et animer des actions de sensibilisation au tri destinées aux usagers et aux enfants (porte à porte, événementiel, réunion publique, intervention dans les écoles ...)

✓ Suivi et optimisation des collectes

- réaliser des suivis de collectes pour veiller au respect du règlement, repérer les problèmes et améliorer le service rendu aux usagers
- s'assurer de la bonne exécution des prestations ordures ménagères et résoudre les problèmes
- établir des tableaux de bord pour définir les performances de tri

✓ Relais avec les élus

- assister techniquement et conseiller les élus et la direction

✓ Encadrement du personnel

- piloter et organiser le travail des agents
- effectuer temporairement des remplacements

Il présente également la manifestation Tri en Scène ayant lieu à la salle des fêtes de Longueil du 7 au 11 décembre 2009.

Rajout à l'ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil décide d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Action économique – Zone d'activités de Bacqueville en Caux – Voirie - Subvention de DDR : mise à jour du plan de financement

Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 15 octobre 2009

A l'unanimité, le Conseil valide le procès verbal du Conseil communautaire du 15 octobre 2009.

COMMUNICATION : MONSIEUR BLOC

Inser Santé – Demande de subvention

L'objet de cette association loi 1901 est de « favoriser la prévention des maladies et la promotion de la santé auprès des populations défavorisées et/ou en difficulté d'insertion ». Ses actions sont :

- l'accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool ;
- le relais d'aide et d'écoute psychologique ;
- l'accompagnement à l'autonomie vers les soins ;

En 2008, Inser Santé a accompagné 1 471 personnes au sein des 10 antennes (dont 14 sur la Communauté de communes et 13 en 2009).

Face à l'insuffisance des subventions du Département et au désengagement de l'Etat, Inser Santé a rencontré des difficultés financières. L'obtention de subventions complémentaires ont permis de rendre positif le bilan 2008.

Mais le problème demeure. Le Relais d'Aide et d'Ecoute Psychologique (RAEP) est financé par le Département pour intervenir auprès de personnes titulaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). En 2008 et 2009, 6 personnes (5 en 2008 et 1 en 2009) non bénéficiaires du RSA ont été accompagnées sans financement. Or, le coût de ce suivi s'élève à 1 500 € pour une personne pendant un an. Faute de moyens financiers, le suivi des usagers hors RSA a cessé alors qu'Inser Santé précise que les besoins du public demeurent.

L'association sollicite une subvention de la Communauté de communes s'élevant à 9 000 €, correspondant au suivi de 6 personnes non bénéficiaires du RSA en 2008 et 2009.

A l'unanimité, le Conseil décide d'octroyer une subvention s'élevant à 1 200 € au titre de l'année 2009.

Les nids – Service Insertion

« Les nids » est une association agréée par le Département afin de mener des actions d'insertion par le logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Il s'agit d'accompagner des ménages en difficulté afin de leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

Compte tenu des orientations prises par le Département, « Les nids » craint que ces actions soient remises en cause. Cette association demande de prendre connaissance du courrier signé par d'autres associations exerçant des missions similaires : « Dans cette période de crise, nous ne pouvons pas admettre une réduction des moyens consacrés à l'accompagnement social des publics les plus fragilisés, solidarité qui relève de la compétence première du Département ».

Dieppe Informations Services (DIS) – Demande de subvention

Dieppe Information Services (DIS) est une association d'aide aux victimes et de médiation pénale qui accueille de nombreux résidents de la Communauté de communes.

Bien que composée d'une trentaine de bénévoles, cette association a des dépenses de fonctionnement (formation, déplacement...). Elle sollicite une modeste subvention pour 2010.

A l'unanimité, le Conseil décide d'étudier cette demande lors de la préparation du budget 2010.

Promotion lotissement

La Communauté de communes a été sollicitée par un bailleur social, qui réalise un lotissement, pour diffuser un prospectus dans le journal communautaire.

Il est rappelé que le journal communautaire a pour objectif de communiquer les plannings et bilans des activités communautaires et de mettre l'accent sur les actions de la Communauté de communes peu connues des administrés.

A l'unanimité, le Conseil décide d'autoriser les bailleurs sociaux à encarter un feuillet si l'opération comprend du locatif social.

Pays : état d'avancement

Le comité de pilotage s'est réuni le 10 novembre dernier pour discuter des règles de gouvernance (pourcentage réparti en fonction du nombre d'habitants et du nombre de communes). Faute d'accord, la question est de nouveau à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage.

Il est par ailleurs demandé que la compétence SCOT soit retirée des statuts du syndicat mixte Terroir de Caux afin de la transférer à un nouveau syndicat mixte.

A l'unanimité, le Conseil décide d'organiser, préalablement, une réunion d'information pour présenter aux Maires les objectifs, le contenu d'un SCOT ainsi que ses conséquences juridiques et financières.

Suite à la communication de Monsieur le Président concernant l'état d'avancement du Pays, Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Terroir de Caux apporte les précisions suivantes :

A ce jour le Syndicat Mixte Terroir de Caux détient dans ses statuts l'élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale), compétence que lui ont transférée les Communautés de communes Saône et Vienne, Trois Rivières et Varenne et Scie. A sa création Monsieur le Sous-préfet de Dieppe n'a pas autorisé le syndicat à mettre en place le SCOT à l'échelle de son territoire .Il demanda que le Syndicat Mixte s'associe aux Communautés de communes Monts et Vallées, Petit Caux et à la Communauté d'agglomération Dieppe Maritime afin de mettre en place un contrat de pays et de définir un territoire plus grand pour mettre en place un SCOT.

Lorsque le périmètre et la charte de pays furent approuvés par Monsieur le Préfet, Monsieur le Président rencontra les services de la Sous-préfecture qui l'informèrent de la possibilité pour le syndicat de porter le SCOT à la carte sur tout le territoire du Pays.

Lors d'un comité de pilotage, la Communauté d'agglomération et la Communauté de communes du Petit-Caux refusèrent catégoriquement cette éventualité imposant ainsi aux autres collectivités, notamment le Syndicat Mixte, la création d'un nouveau syndicat mixte.

Il appartient maintenant aux 27 délégués du Syndicat Mixte Terroir de Caux de se réunir, de débattre et de voter s'ils acceptent ou refusent le retrait de la compétence SCOT des statuts du syndicat.

FONCTIONNEMENT DE LA CCSV : MONSIEUR BLOC

Bâtiment Albert Jean : acquisition et hébergement des restaurants du cœur

Le compromis de vente a été signé le 12 novembre dernier. La question du délai pour démonter la passerelle et les locaux reliant les bâtiments a été évoquée afin de trouver une solution pour héberger les Restaurants du Cœur dès le mois de décembre jusqu'au 1^{er} avril.

Monsieur le Président précise que des devis vont être demandés pour réaliser des travaux de toiture, d'électricité et installer des ouvertures sur le bâtiment localisé à proximité des garages adapté aux besoins des restaurants du Cœur.

COMMISSION ACTION ECONOMIQUE : MADAME LEBOURG

Zone d'activité de Luneray – Prolongement de la voirie – Demande de subvention

Un premier devis a été demandé pour effectuer la demande de subvention. Mais, les travaux envisagés ne correspondaient pas aux besoins.

Suite à la réception d'un nouvel estimatif, le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- valider le plan de financement suivant :

Prolongement de la voie d'accès de la zone d'activité de Luneray – estimatif : 180 228 €

Plan de financement :

Dotations de Développement Rural (30%) : 54 068 €

Département (30%) : 54 068 €

Communauté de communes 72 092 €

- autoriser Monsieur le Président à demander des subventions auprès de l'Etat et du Département et à signer tous documents.

ZA Luneray – Convention d'Occupation Précaire – Résiliation - Lettre

En vue de la commercialiser au plus vite, la zone d'activités de Luneray ne fait plus l'objet d'une convention d'occupation précaire.

Néanmoins, Mr et Mme ANTHORE ont fait savoir qu'ils souhaitaient être prioritaires si la parcelle était de nouveau à entretenir.

Zone d'activité de Bacqueville en Caux – Voirie – Subvention de DDR - Mise à jour du plan de financement

L'Etat a accordé une subvention s'élevant à 95 195 €, calculée au taux de 30% sur une dépense subventionnable HT arrêtée à 317 317.40 € pour l'extension de la ZA de Bacqueville en Caux – création d'une voie d'accès.

Afin de permettre de prendre l'arrêté attributif de subvention, le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- adopter l'opération
- arrêter les modalités de financement :
 - Estimatif : 317 317.40 €
 - Plan de financement :
 - Dotation de Développement Rural (30%) : 95 195 €
 - Région (15 %) : 47 598 €
 - Département (15%) : 47 598 €
 - Reste à financer – Emprunt : 126 926.40 €

Panneaux d'information

Lors de la dernière réunion du Conseil communautaire, il a été demandé que l'installation de panneaux d'affichage soit réalisée rapidement.

Des devis ont été établis :

Propositions	Location	Achat
Proposition n°1	<p>Panneau de 8m² (3.2m X 2.4m) Mise en page : 1 137 € Impression de 3 exemplaires : 259 € Total mise en place : 1 396 €</p> <p>Location annuelle d'un mobilier urbain : 2 650 € Soit deux mobiliers : 5 300 € HT/an</p> <p>TOTAL pour un an : 6 696 € Années suivantes : 5 300 € par an</p>	
Proposition n°2		<p>Panneau galva de 12 m² Achat + Pose recto : 3 811.64 € HT Achat + Pose recto-verso : 4 884.33 € HT Total : 8 695.97 € HT</p>
Proposition n°3		<p>Panneau bois de 12 m² Achat + Pose recto : 2 124 € HT Achat + Pose recto-verso : 3 324 € HT Total : 5 448 € HT</p> <p>Panneau galva de 12 m² Achat + Pose recto : 3 129 € HT Achat + Pose recto-verso : 4 324 € HT Total : 7 453 € HT</p>

A la majorité, avec 2 voix contre, le Conseil décide de valider la proposition n°3 Panneau galva de 12 m² pour un montant total s'élevant à 7453 € HT.

ZA de Bacqueville en Caux – Travaux et demande des entreprises

Les travaux d'aménagement de la zone d'activités se terminent. Un lot est vendu, 2 font l'objet d'un compromis de vente et 3 nouvelles entreprises ont remis une lettre d'intention d'acquiescer pour une surface totale de 11 000 m²

LOGEMENT ET CADRE DE VIE : MONSIEUR HAVARD

Pass Foncier – Subvention de l'Etat

Les pièces à fournir et les coordonnées du service instructeur vont être communiquées à toutes les Communes qui ont financé un ou des Pass Foncier.

Pass Foncier : subvention au primo accédant

A l'unanimité, le Conseil décide de valider le projet suivant :

Mr et Mme COMBOT Nicolas, 1 enfant
demeurant 118/120 Grande rue – 76200 DIEPPE
projet de construction à **AUPPEGARD**

Montant total de la subvention (2/3 Communauté de communes et 1/3 Commune) : 3 000€

Fondation du Patrimoine – Subvention 2009

En 2009, La Fondation du patrimoine a labellisé 2 dossiers :

- Dossier Magnerand : maison ancienne à Luneray - Montant des travaux : 178 831 € TTC
- Dossier Varnier : maison ancienne à Saint Mards – Montant des travaux : 79 203 € TTC

Le montant total de la subvention 2009 (1%) s’élève à 2 580 €. Or la Communauté de communes avait versé davantage les autres années.

A l’unanimité, le Conseil décide d’octroyer à la Fondation du Patrimoine une subvention s’élevant à 1 245 € au titre de l’année 2009.

TOURISME ET AMENAGEMENT DE L’ESPACE : MONSIEUR FAUVEL
--

Soutien au dernier commerce multiservice

Monsieur Pascal HEROUARD, Gérant du dernier commerce multiservice de Brachy « Bar des Sports », sollicite la Communauté de communes pour financer des travaux de modernisation des locaux d’activité.

- Contexte : Reprise
 Activités : épicerie, bar, tabac, presse, jeux
 Ouverture en février 2009
 Projet : travailler avec les associations locales et les clubs de randonneurs

Nature des travaux et montant HT :

- caisse enregistreuse	679.00
- panneaux publicitaires	1 305.28
- devanture	1 190.00
- machine espresso	1 828.00
- alarme	331.61
- électricité	4 128.59
- matériaux	4 145.93
- vitrine et travaux	2 050.00
- autre	1 740.00
TOTAL	17 398.41

Montant plancher des travaux éligibles : 10 000 €

Montant maximum des travaux éligibles : 75 000 €

Taux de subvention : 30% soit 5 219.52 €

Montant maximum de la subvention : 5 000 €

Montant du chiffres d’affaire : inférieur à 1 M €

Montant de la subvention de la Communauté de communes : 5 000 €

A la majorité, avec une voix contre, le Conseil décide de :

- valider le dossier de Monsieur Pascal HEROUARD, le montant de la subvention s’élevant à 5 000 €,
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents.

Monsieur le Président précise que la CCI a contacté chaque dernier commerce multiservice pour les informer du soutien de la Communauté de communes. Un autre dossier sera présenté en 2010 sur la commune d’Avremesnil.

Poste de technicien de rivière – Demande de subventions 2010

A l’unanimité, le Conseil décide d’autoriser Monsieur le Président à :

- demander des subventions auprès du Département et de l’Agence de l’Eau pour financer les charges de fonctionnement du poste de technicien de rivière,
- signer tous documents.

Office de Tourisme Quiberville Saône et Vienne – Subvention 2010 - Avance

Afin d’éviter tout problème de gestion de la trésorerie à l’Office de Tourisme durant le premier trimestre 2010, le Conseil, à l’unanimité, décide de :

- allouer une avance de 10 000 € sur le montant de la subvention 2010 qui sera défini lors du vote du budget 2010 ;
- s’engager à inscrire la somme de 10 000 € au budget 2010.

COMMISSION SPORT, CULTURE, JEUNESSE : MONSIEUR DALLE

Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) 2010

Le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- ouvrir deux centres de loisirs pendant les vacances scolaires de février et de pâques 2010 durant 2 semaines à Bacqueville en Caux et à Luneray
- ouvrir trois centres de loisirs durant le mois de juillet 2010. Chaque centre a une capacité d'accueil de 24 enfants âgés de 3 à 6 ans non révolu.
- autoriser Monsieur le Président à procéder aux embauches nécessaires : emplois d'animateurs pour assurer les fonctions d'accueil, d'animation et l'aide au fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement. La durée hebdomadaire de ces emplois est de 35/35^{ème} et la rémunération est fixée à l'indice brut 280.
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires au fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement en 2010.

Crèche Halte-garderie – Subvention 2010 - Avance

Afin d'éviter tout problème de gestion de la trésorerie de l'association Au Clair de la Lune durant le premier trimestre 2010, le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- allouer une avance de 30 000 € sur le montant de la subvention 2010 qui sera défini lors du vote du budget 2010
- s'engager à inscrire la somme de 30 000 € au budget 2010.

Nouvel accueil 0-6 ans

Des besoins de garderie d'enfants de 0-6 ans sont identifiés sur Bacqueville en Caux et les communes limitrophes. Des subventions d'investissement peuvent être sollicitées.

A l'unanimité, le Conseil décide de créer une nouvelle structure d'accueil d'enfants âgées de 0 à 6 ans sur le territoire de la Communauté de communes.

La réalisation d'un diagnostic approfondi pour justifier le besoin et la définition du mode de garde doivent être effectuées ultérieurement.

Associations - Appel à projets 2010

En 2009, la Communauté de communes a décidé d'accompagner financièrement les projets intercommunaux des associations du territoire : 4 associations ont reçu des subventions pour un montant total de 2 500 €.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- renouveler l'appel à projets en 2010 et d'inscrire au budget 2010 la somme de 7 000 € ;
- lancer l'appel à projet dès janvier 2010 pour connaître en mars les projets retenus.

Théâtre d'automne

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de Gueures pour le prêt de la salle des fêtes.

- « Voisin à louer » : 151 spectateurs – Coût : 1 100 €
- « L'inconnue de la Scène » : - 180 spectateurs vendredi après-midi et 30 spectateurs le soir : 2 600€ et subvention de 1 000 € de l'ODIA soit 1 600 € à la charge de la Communauté de communes
 - atelier théâtre (5 demi-journées) pour une classe primaire de Luneray – Coût : 950 € et subventions (DRAC : 400 € et coopérative scolaire : 150 €) soit 400 € à la charge de la Communauté de communes
- « On l'enterre aujourd'hui » : 86 spectateurs - Coût : 700 €

Monsieur le Président précise que la DRAC et l'Inspection Académique sont très satisfaites de cette dernière expérience et vont proposer de mettre en place un partenariat sur 3 ans pour initier les classes primaires au théâtre : 25 jours d'intervention chaque année avec les conditions financières suivantes chaque année : CCSV : 3 000 € - DRAC : 3 000 € - Inspection Académique : 3 000 €

Monsieur MASSE tient à noter que la bibliothèque de Bacqueville en Caux a, dans le cadre de ses 10 ans, organisé un événement dépassant l'échelle communale.

COMMISSION ENVIRONNEMENT : MONSIEUR HAUGUEL

Programme local de prévention des déchets

Réaliser et mettre en œuvre un programme local de prévention déchets consiste pour une collectivité locale, sur la base d'un diagnostic simplifié, à formaliser des objectifs de réduction sur son territoire et à s'engager auprès de ses

administrés à les tenir dans la durée.

Cela consiste :

- à définir, programmer puis mettre en œuvre des actions de sensibilisation simples mais récurrentes de façon à ce que la pratique de la réduction des déchets devienne aussi évidente et naturelle que celle d'autres gestes écocitoyens tels que la collecte sélective ou les économies d'énergie.
- à programmer et mettre en œuvre des actions régulières de terrain et de proximité, s'appuyant pour cela sur un maximum de partenaires relais, au-delà du seul cercle des acteurs du déchet, afin de démontrer que chacun peut tirer des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques de la prévention déchets.
- à informer régulièrement sur l'avancement de ce programme afin d'encourager les acteurs ciblés par la collectivité (particuliers, associations, communes, administrations, entreprises, grande distribution, artisans,...) à poursuivre et progresser dans cette voie et à changer durablement leurs comportements. »

Le Conseil, à l'unanimité, décide de s'engager à adopter au plus tard le 31 décembre 2010 un programme local de prévention déchets détaillé et opérationnel.

Déchets d'Activité de Soin à Risques Infectieux 2010

En 2009, un partenariat a été mis en place avec les pharmaciens du territoire. Ils sont tous satisfaits et souhaitent le prolonger en 2010.

Les dates de collecte 2010 sont :

- jeudi 11 février
- mercredi 12 mai
- jeudi 12 août
- mercredi 10 novembre

Des notes d'information, destinées au public, vont être distribuées en pharmacie.

Budget annexe des ordures ménagères – Décisions modificatives

A l'unanimité, le Conseil a décidé de valider la décision modificative suivante :

Compte 778 recettes exceptionnelles (Déchetterie – solde 2008) : +48 000 €

Compte 654 (REOM irrécouvrables) : - 3 500 €

Compte 673 (REOM – annulation titres) : -5 500 €

Compte 604 (Prestations de services) : - 65 500 € décomposé ainsi

Déchetterie – acompte 4 ^{ème} trimestre	: 44 626 €
Tri – septembre	: 14 800 €
Déchets verts- Transport	octobre : 3 230 €
	novembre : 2674€
DASRI	: 170 €

Marché de collecte et transport des ordures ménagères - avenants

Lors du nouveau marché, il a été constaté que des prestations supplémentaires étaient effectives alors qu'elles n'étaient pas inscrites à l'ancien marché et donc pas rémunérées. D'autres prestations ont dû être mises en place.

A l'unanimité, le Conseil valide les avenants suivants correspondant aux prestations supplémentaires :

- Collecte des commerçants de Luneray le vendredi :

Montant pour 2009 : 7 176 € HT

Montant par mois à partir du 1^{er} janvier 2010 : 1 196 € HT/ mois

- Collecte du marché de Luneray le dimanche : 209.01 € HT par collecte

Montant pour 2009 : 5 430 € HT

Montant par mois à partir du 1^{er} janvier 2010 : 905 € HT/ mois

- Collecte des commerçants « alimentaires » de Bacqueville en Caux : 185.61 € HT par collecte

Montant pour 2009 : 1 116 € HT

Montant par mois à partir du 1^{er} janvier 2010 : 186 € HT/ mois

REOM – salle des fêtes

Il est constaté que certaines communes équipées d'une salle des fêtes n'apparaissent pas dans le fichier et ne règlent donc pas la REOM qui s'élève à 305 € en 2009.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- que toutes les communes détenant une salle des fêtes ou une salle d'activité règlent la REOM dès 2009 ;

- que les communes ayant une salle des fêtes et une cantine paient une REOM s'élevant à 1.5 fois le montant des salles des fêtes en 2010.

Encombrants : Nouveauté (bois)

Actuellement, le bois est collecté avec les encombrants qui sont ensuite enfouis. Or, des filières de traitement du bois non traité et traité existent. C'est pourquoi, le SMITVAD refuse désormais le bois.

Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2010, le bois ne sera plus accepté dans la catégorie « Encombrants ». L'information figurera dans le prochain journal communautaire.

COMMISSIONS VOIRIE, CLET ET FINANCES

Modalités d'exercice de la compétence « Voirie d'intérêt communautaire »

Les commissions Voirie, Finances et CLET se sont réunies pour étudier la mise en application des règles définies lors de la précédente réunion :

- L'application des transferts des charges à partir de la réalisation de travaux pour ne pas pénaliser les communes qui ont effectué des travaux récemment
- La prise en compte de la fréquentation des voies pour définir la nature des travaux
- La non pénalisation des communes au plan financier lors du transfert de la compétence à la Communauté de communes (perte de DGE et éventuellement baisse du taux de subvention du Département)

Cf. Documents

Le Conseil décide d'adresser un courrier à toutes les Mairies pour les inviter à prendre connaissance de ces modalités d'exercice de la compétence « Voirie d'intérêt communautaire » qui seront soumises au vote du Conseil communautaire en janvier 2010.

COMMISSION COMMUNICATION : Monsieur PADE

TNT : information dans le journal communautaire

Suite au problème de connexion de la commune de Brachy au réseau TNT, la commission propose d'utiliser le journal communautaire pour informer les administrés des étapes de mise en place du réseau numérique.

Guide 2010

Il sera distribué en janvier prochain avec le journal communautaire.

COMMISSION FINANCE : Monsieur HAVARD

Acquisition du bâtiment – Décision modificative

A l'unanimité, le Conseil décide de valider la décision modificative suivante :

Chapitre 020 Dépenses imprévues :	- 66 000 €
Compte 2151-6 (Crèche réseau assainissement) :	- 25 000 €
Compte 2138-0019 (Office de Tourisme) :	- 40 000 €
Compte 2115-7 (Bâtiment Albert Jean- Acquisition) :	+ 125 000 €
Compte 203-7 (Bâtiment Albert Jean – Frais d'étude) :	+ 6 000 €

QUESTIONS DIVERSES : MONSIEUR BLOC

Date et lieu du prochain Conseil :

Bureau : 18 janvier

Conseil : 28 janvier à Saint Pierre Bénouville

Compétences communautaires

Monsieur DELARUE indique qu'il souhaite que la Communauté de communes prenne de nouvelles compétences, en l'occurrence : l'action économique sur l'ensemble des zones d'activités, l'assainissement non collectif, les collèges, les SIVOS et le ramassage scolaire.

Des échanges s'engagent entre Madame LEBOURG et Monsieur DELARUE.

Monsieur le Président les invite à mettre fin à ce débat, ce point ne figurant pas à l'ordre du jour du Conseil communautaire. Dans un souci de respect de la démocratie locale, il sera étudié en commission.

La séance est levée à 20h30.